

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2022

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4811)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 142

présenté par
M. Barrot et Mme Verdier-Jouclas

AVANT L'ARTICLE 13

À l'intitulé du chapitre IV, substituer au mot :

« applicabilité »

le mot :

« application »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.